



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 mai 2026

Date d'envoi de la convocation :
04 mai 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	59	10

Votes		
Pour	Contre	Abstention
-	-	-

Objet de la délibération
<p>N° 13-2026-05-12 Elections des Vice-Présidents</p>

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à quatorze heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à SAINT SIFFRET, en séance publique sous la présidence Monsieur LEVESQUE, Président du SICTOMU.

PRÉSENTS :

Mesdames C. TOURNAYRE, L. GIESEN-BURNET, C. VAN DER PLAS, C. BENITO, L. BOUCHET, C. CARON, F. DURANDO, A. RENAULT, M. BOULNOIS, C. SAVARY, L. ANDRE, N. POMMET, F. GRILLO, E. MAILLE, A. HAJEK, S. DESCHAMPS, V. KOUIDER, J. MAZIER, N. TEISSIER, P. OLIVE, C. COMES

Messieurs :

M. NANTA, G. DAUTREPPE, R. GUILLAUMONT, J. VALLESPI, D. SABATIER, A. DUFAUD, S. DIDIER, P. ROUVIER-COROUGE, P. VINÇON, E. SOURO, M. GENVRIN, P. MEJEAN, L. DIOGON, P. BESNARD, F. BASTIDE, B. LECAILLE, J-F. GRANGE, F. LEVESQUE, D. SERRE, C. PAILHON, G. DE NONI, A. ELKHALFI, S. MATEO, D. DERANCY, A. VERTAURE, S. GUILLE, P. THOMAS, A. ROUAUD, L. VEYRAT, P. JEAN, D. VINCENT, V. SOULIER-REYNAUD, B. CANAL, Y. MIGEOT, G. ATTIGUI, J. MAURIN, J-M GERDOLLE, M. POULON

POUVOIRS et excusés :

- 1-M. SABLANI Pierre Jean donne procuration à MME TOURNAYRE
- 2-M. BOUCARUT Laurent donne procuration à M. NANTA
- 3-MME BIANCO Isabelle donne procuration à M. DAUTREPPE
- 4- M. MUFFAT-JEANDET Didier donne procuration à M. GAUILLAUMONT
- 5- M. CARON Jean-Pierre, donne procuration à MME CARON Chantal.
- 6- M. LANGLASSE Jean-Luc donne procuration à MME. DURANDO
- 7- MME GARCIA Maude donne procuration à MME BOUCHET
- 8- MME FEI Mireille donne procuration à M. GENVRIN
- 9- M. MARTINEZ Vincent donne procuration à MME MAZIER Jeanne
- 10- M. MILESI donne procuration à M. POULON

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin LECAILLE, (de la commune de La Bruguière), Communauté de Communes Pays d'UZES

Sur proposition de Monsieur le Président :

Vu l'article L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant que les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relative aux Maires et aux adjoints sont applicables au Président et aux membres des établissements publics de coopération intercommunales,

Conformément aux articles L5711-1 et L5211-10 du CGCT renvoyant aux dispositions des articles L2122-4 et L2122-7 et suivants du même code, l'élection des Vice-Présidents s'effectue au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les Vice-Présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Un appel à candidatures sera effectué en invitant chacun à se présenter.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 mai 2026

Election du 1er Vice-Président :

Monsieur Jérôme MAURIN (*de la commune d'Uzès*) appartenant à la Communauté des Communes Pays d'Uzès fait part de son intention de solliciter les suffrages et se présente.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	3
Suffrages valablement exprimés :	66
Majorité absolue atteinte à :	34

A obtenu :

M. MAURIN : 66 voix (soixante-six voix)

Monsieur **Jérôme MAURIN** est élu 1^{er} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Jérôme MAURIN a ainsi été proclamé 1^{er} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 2ème Vice-Président :

Monsieur Alexandre DUFAUD (*de la commune de Collias*) appartenant à la Communauté des Communes du Pont du Gard fait part de son intention de solliciter les suffrages et se présente.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	2
Suffrages valablement exprimés :	67
Majorité absolue atteinte à :	34

A obtenu :

M. DUFAUD : 67 voix (soixante-sept voix)

Monsieur **Alexandre DUFAUD** est élu 2^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 mai 2026

Monsieur Alexandre DUFAUD a ainsi été proclamé 2^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Monsieur Joachim VALLESPI (*de la commune de Castillon du Gard*) appartenant à la Communauté des Communes Pays d'Uzès part de son intention de solliciter les suffrages et se présente.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	7
Suffrages valablement exprimés :	62
Majorité absolue atteinte à :	32

A obtenu :

M. VALLESPI: 62 voix (soixante-deux voix)

Monsieur **Joachim VALLESPI** est élu 3^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Joachim VALLESPI a ainsi été proclamé 3^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice-Président :

Monsieur Luc VEYRAT (*de la commune de Saint Quentin*) appartenant à la Communauté des Communes Pays d'Uzès part de son intention de solliciter les suffrages et se présente.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	4
Suffrages valablement exprimés :	65
Majorité absolue atteinte à :	33

A obtenu :

M. VEYRAT: 65 voix (soixante-cinq voix)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 mai 2026

Monsieur **Luc VEYRAT** est élu 4^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Luc VEYRAT a ainsi été proclamé 4^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 5^{ème} Vice-Président :

Messieurs Laurent DIOGON (*de la commune de Fournès*) et Anthony VERTAURE (*de la commune de Saint Hilaire d'Ozilhan*), appartenant à la Communauté des Communes du Pont du Gard font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	5
Suffrages valablement exprimés :	64
Majorité absolue atteinte à :	33

ont obtenu :

M. DIOGON:	28 voix (vingt-huit voix)
M. VERTAURE :	36 voix (trente-six voix)

Monsieur **Anthony VERTAURE** est élu 5^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Anthony VERTAURE a ainsi été proclamé 5^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 6^{ème} Vice-Président :

Messieurs Patrick MEJEAN (*de la commune de Fontarèches*) et Dominique SERRE (*de la commune de Pognadoresse*), appartenant à la Communauté des Communes Pays d'Uzès font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	2
Nombre de blancs :	5
Suffrages valablement exprimés :	62

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

SEANCE DU 12 mai 2026

Majorité absolue atteinte à : 32

ont obtenu :

M. MEJEAN: 20 voix (vingt voix)
M. SERRE : 42 voix (quarante-deux voix)

Monsieur **Dominique SERRE** est élu 6^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Dominique SERRE a ainsi été proclamé 6^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du 7^{ème} Vice-Président :

Messieurs Laurent DIOGON (*de la commune de Fournès*) et Albachir ELKHALFI (*de la commune de Remoulins*), appartenant à la Communauté des Communes du Pont du Gard font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	6
Suffrages valablement exprimés :	63
Majorité absolue atteinte à :	32

ont obtenu :

M. DIOGON: 22 voix (vingt-deux voix)
M. ELKHALFI : 41 voix (quarante et une voix)

Monsieur **Albachir ELKHALFI** est élu 7^{ème} Vice-Président du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Albachir ELKHALFI a ainsi été proclamé 7^{ème} vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 12 mai 2026

Election du 8^{ème} Vice-Président :

Madame Alexandra HAJEK (*de la commune de Sanilhac et sagriès*) et Monsieur Bernard CANAL (*de la commune de Saint Victor des Oules*), appartenant à la Communauté des Communes Pays d'Uzès font part de leur intention de solliciter les suffrages et se présentent.

Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants	69
Nombre de bulletins	69
Nombre de nuls :	0
Nombre de blancs :	5
Suffrages valablement exprimés :	64
Majorité absolue atteinte à :	33

ont obtenu :

M. CANAL:	17 voix (dix-sept voix)
Madame HAJEK :	47 voix (quarante-sept voix)

Madame **Alexandra HAJEK** est élue 8^{ème} Vice-Présidente du SICTOMU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés dès le 1^{er} tour de scrutin.

Madame Alexandra HAJEK a ainsi été proclamée 8^{ème} vice-présidente et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Tableau récapitulatif des élections des Vice-présidents

Civilité	Prénom / Nom	Communauté de Communes	Rang
Monsieur	Jérôme MAURIN	CCPU	Premier
Monsieur	Alexandre DUFAUD	CCPG	Second
Monsieur	Joachim VALLESPI	CCPU	Troisième
Monsieur	Luc VEYRAT	CCPU	Quatrième
Monsieur	Anthony VERTAURE	CCPG	Cinquième
Monsieur	Dominique SERRE	CCPU	Sixième



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU**

SEANCE DU 12 mai 2026

Monsieur	Albachir ELKHALFI	CCPG	Septième
Madame	Alexandra HAJEK	CCPU	Huitième

Ainsi fait et délibéré

Le secrétaire de séance
Monsieur Benjamin LECAILLE

Fait à Argilliers, le 13 mai 2026,
Extrait certifié conforme,
Le Président, Frédéric LEVESQUE



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) :

Copie à : trésorerie

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr